



Dossier de presse

Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Thouarsais

Contexte

Dans le Thouarsais, le travail en partenariat insufflé par le Contrat Local de Santé démontre que la thématique santé mentale est une priorité de notre territoire.

Les professionnels sociaux et médicaux, ainsi que les associations (GEM, UNAFAM ...) expriment le besoin de mettre en place un travail en partenariat afin d'améliorer l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques.

De plus, un groupe de travail « santé mentale » est déjà existant sur le territoire pour organiser, notamment, les actions de sensibilisation « en voiture psymone » et les Semaines d'Information sur la Santé Mentale. La présence du pôle de psychiatrie sur la ville de Thouars renforce la pertinence de la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale.

Le diagnostic de l'ORS présenté lors de la journée d'évaluation du CLS, en octobre 2023, montre une augmentation du :

- Nombre de personnes en Affection Longue Durée (ALD) pour affection psychiatrique : 45,61 % 2021 (51,53 dép) / 28,84 % 2012
- Nombre de jeunes 15-24 ans en ALD pour affection psychiatrique de longue durée : 1,41 % en 2021 (1,69 % dép) / 0,72 % en 2012
- Nombre de jeunes 15-24 ans traités par psychotrope : 2,17 % en 2020 (2,26 % dép) / 1,95 % 2015



- Nombre d'allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) : (20 à 64 ans) 4,2 % 2021 (3,6 % dép) / 3,4 % en 2012
- Nombre d'allocataires de l'Allocation d'Éducation pour Enfant handicapé (AEEH) : (- de 20 ans) 2,8 % en 2021 (2,9 % dép) / 1,7 % en 2012

Ce CLSM est construit en cohérence avec le Programme Régional de Santé Mentale et en articulation avec le Programme Territorial de Santé Mentale 79 (PTSM).

Le CLSM est un espace de coordination, de concertation et d'échange entre les élus locaux, les représentants de la psychiatrie publique, les usagers des services et leurs aidants et les différents acteurs du territoire (santé, social, médico-social ...) afin de :

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs et la coordination des actions menées
- Lutter contre la stigmatisation et la discrimination des personnes concernées par des troubles psychiques
- Favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie des usagers (favoriser l'accès et le maintien dans le logement, favoriser les actions d'insertion vers l'emploi, l'accès aux activités culturelles, accompagnement des aidants)
- Permettre l'égal accès à la prévention et aux soins

LES AXES DE TRAVAIL

Une présentation du CLSM a été faite, aux élus et aux partenaires, lors de la journée d'évaluation du CLS en octobre 2023 et les partenaires ont exprimé leurs attentes.

A la suite de ce temps d'échange, en cohérence avec le Programme Régional de Santé Mentale et en articulation avec le Programme Territorial de Santé, les axes de travail suivants ont été définis :

1. Promouvoir le bien-être mental et la prévention
 - Sensibiliser le « grand public » et former les professionnels
 - Communiquer sur les actions mises en place
2. Améliorer l'accès aux professionnels et aux soins gradués
 - Communiquer sur les services existants
 - Renforcer le lien ville-hôpital pour faciliter les parcours de santé



3. Accompagner les personnes vulnérables, favoriser l'inclusion sociale, la citoyenneté et lutter contre la stigmatisation

- Mettre en lien les acteurs, créer un réseau de partenaires

- Sensibiliser le « grand public » et les professionnels

LE COMITE DE PILOTAGE

M. Le Président du CIAS du Thouarsais (ou son représentant)

M. Le Maire de la ville de Thouars (ou son représentant)

M. Le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (ou son représentant)

Mme La Préfète des Deux-Sèvres (ou son représentant)

Mme La Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres (ou son représentant)

M. Le Directeur de la CPAM (ou son représentant)

M. Le Président de la MSA Poitou (ou son représentant)

Mme. La Directrice Déléguée du CHNDS (ou son représentant)

Mme La Directrice de la CPTS Thouarsais Val de Thouet (ou son représentant)

L'élue(e) référent en charge de la santé

La Directrice Générale Adjointe Cohésion Sociale et Vie Locale de la Communauté de Communes du Thouarsais

Le Directeur du CIAS du Thouarsais

La coordinatrice du CLSM

La coordinatrice du PTSM

Les représentants des usagers (UNAFAM et GEM)

La directrice du CCAS de Thouars (ou son représentant) (Quartier prioritaire de la Ville)

Les représentants des forces de l'ordre (commissariat de police et gendarmerie)

La coordinatrice jeunesse de la Communauté de communes du Thouarsais

Contact : Service communication, Christine Dubard-Boisseau,

05 49 66 7314/06 80 40 09 13

